

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE CARRÉ-COLONNES. RENOUVELLEMENT. DÉCISION

Séance du 25 septembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq septembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, M Leblond, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Bouteyre, Mme Baron, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpéch, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Alban à Mme Dumas
M Cases à M Guichoux

Absent(s) :

M Braun, M Demanes, M Pages, Mme Rivière

Secrétaire de séance : M Thierry Ouillade.

La séance est ouverte,

Délibération du : 25 septembre 2019
Rendue exécutoire le : 30 septembre 2019
Publiée le : 30 septembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 25 septembre 2019

**DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES À L'ÉTABLISSEMENT
PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE CARRÉ-COLONNES.
RENOUVELLEMENT. DÉCISION**

Mme Vanessa Dumas, Adjointe au maire déléguée à la Culture, à l'animation, aux grands événements, à la vie associative et aux jumelages présente le rapport suivant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1412-3, L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21.

Vu les statuts de l'EPCC Carré-Colonnes.

Vu la délibération DG16_014, en date du 10 mars 2016, portant désignation des personnalités qualifiées à l'EPCC pour une durée de trois ans.

Vu la délibération DG16_100, en date du 29 juin 2016, portant modification de la désignation des personnalités qualifiées à l'EPCC.

Vu la nécessité de désigner deux personnes pour un nouveau mandat de trois ans.

Après accord de ces deux représentants,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Désigne pour la commune de Saint-Médard-en-Jalles, au Conseil d'Administration de l'EPCC Carré-Colonnes :
- Madame Isabelle Mellac, Présidente de l'association la Chorésoylvaine, en qualité de représentante des associations culturelles,
- Monsieur Christian Lauba, personnalité qualifiée du milieu culturel.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 25 septembre 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_094
Date de la décision:	2019-09-25 00:00:00+02
Objet:	DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE CARRÉ-COLONNES. RENOUVELLEMENT. DÉCISION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	8.9 - Culture
Identifiant unique:	033-213304496-20190925-DG19_094-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20190925-DG19_094-DE-1-1_0.xml	text/xml	950
nom de original:		
DG19_094.pdf	application/pdf	476221
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20190925-DG19_094-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	476221

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2019 à 09h57min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2019 à 09h57min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2019 à 09h57min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2019 à 09h57min39s	Reçu par le MI le 2019-09-30